

# V-13

# PLU

# PLAN LOCAL D'URBANISME MONTPELLIER



*secteurs d'information sur les sols (SIS)*



Approbation.....	D.C.M. du 2 mars 2006	Révision du PSMV.....	A.P. du 25 novembre 2016
Mise à jour.....	A.M. du 23 novembre 2006	Modification.....	D.C.M. du 29 mars 2017
Modification.....	D.C.M. du 21 décembre 2006	Mise à jour.....	A.M. du 22 décembre 2017
Mise en compatibilité (RD 65).....	A.P. du 15 janvier 2007	Mise en compatibilité (CRR).....	D.C.M. du 22 février 2018
Mise en compatibilité (Dédoulement A9).....	D.C.E. du 30 avril 2007	Modification simplifiée.....	D.C.M. du 29 mars 2018
Mise à jour.....	A.M. du 4 mai 2007	Mise en compatibilité (République).....	A.P. du 22 mai 2018
Mise en compatibilité (Ligne 3 du tramway).....	A.P. du 18 juin 2007	Mise à jour.....	A.M. du 10 juillet 2018
Modification.....	D.C.M. du 25 juin 2007	Mise à jour.....	A.M. du 3 septembre 2018
Mise à jour.....	A.M. du 20 juillet 2007	Mise à jour.....	A.M. du 22 octobre 2018
Mise en compatibilité (Intercepteur Est).....	A.P. du 9 octobre 2007	Mise à jour.....	A.M. du 22 mars 2019
Mise à jour.....	A.M. du 15 avril 2008	Modification.....	D.C.M. du 18 avril 2019
Modification.....	D.C.M. du 17 novembre 2008	Mise à jour.....	A.M. du 4 septembre 2019
Mise à jour.....	A.M. du 2 décembre 2008	Mise à jour.....	A.M. du 11 décembre 2019
Modification.....	D.C.M. du 22 juin 2009	Modification.....	D.C.M. du 31 janvier 2020
Mise à jour.....	A.M. du 10 juillet 2009	Mise à jour.....	A.M. du 16 septembre 2020
Modification.....	D.C.M. du 29 mars 2010	Mise à jour.....	A.M. du 15 octobre 2020
Mise à jour.....	A.M. du 13 avril 2010	Mise à jour.....	A.M. du 12 novembre 2020
Mise en compatibilité (Malbosc).....	A.P. du 20 avril 2011	Mise à jour.....	A.M. du 9 décembre 2020
Modification.....	D.C.M. du 9 mai 2011	Mise à jour.....	A.M. du 11 mars 2021
Mise à jour.....	A.M. du 24 mai 2011	Mise à jour.....	A.M. du 17 mai 2021
Modification simplifiée.....	D.C.M. du 25 juillet 2011	Mise en compatibilité (L5 du tramway).....	A.P. du 29 juillet 2021
Modification simplifiée.....	D.C.M. du 7 novembre 2011	Mise en compatibilité (COM).....	A.P. du 2 septembre 2021
Mise à jour.....	A.M. du 9 janvier 2012	Mise à jour.....	A.M. du 9 septembre 2021
Mise à jour.....	A.M. du 17 juillet 2012	Modification simplifiée.....	D.C.M. du 28 septembre 2021
Modification.....	D.C.M. du 23 juillet 2012	Mise à jour.....	A.M. du 11 mars 2022
Révision simplifiée (ZAC du Coteau).....	D.C.M. du 1er octobre 2012	Modification.....	D.C.M. du 22 mars 2022
Mise à jour.....	A.M. du 14 mai 2013	Mise à jour.....	A.M. du 06 avril 2022
Modification.....	D.C.M. du 22 juillet 2013	Mise à jour.....	A.M. du 03 juin 2022
Mise à jour.....	A.M. du 5 août 2013	Mise en compatibilité (Ext. L1 du tramway).....	A.P. du 29 septembre 2022
Mise en compatibilité (L5 du tramway).....	A.P. du 28 août 2013	Mise à jour.....	A.M. du 29 novembre 2022
Modification simplifiée.....	D.C.M. du 17 février 2014	Mise à jour.....	A.M. du 2 février 2023
Mise à jour.....	A.M. du 3 juillet 2014	Mise en compatibilité (LNMP).....	Décret du 16 février 2023
Mise en compatibilité (OZ 1).....	A.P. du 16 juillet 2014	Mise en compatibilité (CHU - St Eloi).....	D.C.M. du 1er juin 2023
Modification.....	D.C.M. du 05 mars 2015	Mise à jour.....	A.M. du 17 août 2023
Mise à jour.....	A.M. du 23 avril 2015		
Mise en compatibilité.....	A.M. du 18 mai 2015		
Modification.....	D.C.M. du 28 mai 2015		
Mise à jour.....	A.M. du 30 septembre 2015		
Mise à jour.....	A.M. du 3 novembre 2015		



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Occitanie  
520 allée Henri II de Montmorency  
34 064 MONTPELLIER Cedex 02

**ARRETE N° 2018-I-899**

**OBJET : Création des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département de l'Hérault**

Le Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles R 151-53 10°, R 410-15-1, R442-8-1 et R 431-16 n ;
- Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 2 août 2018 proposant la création de SIS sur les 14 communes du département de l'Hérault ci-après désignées : Agde, Avène, Balaruc les Bains, Bédarieux, Frontignan, Graissessac, Lodève, Lunel, Montpellier, Pézénas, Roqueredonde, Saint-Brès, Mudaison et Sète ;
- Vu** les avis émis par les maires d'Avène et Frontignan ;
- Vu** l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des autres communes consultées par courrier en date du 16 octobre 2017 ;
- Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers en date du 31 octobre 2017 ;
- Vu** les observations du public recueillies entre le 6 novembre 2017 au 6 janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que chacune des 14 communes concernées du département de l'Hérault a été consultée sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur leurs territoires ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ;

**CONSIDÉRANT** que la consultation du public a été réalisée du 6 novembre 2017 au 6 janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que les remarques des communes, des propriétaires et du public concernés ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 DESIGNATION DES SIS**

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'Environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés, par ordre alphabétique des communes concernées :

**AGDE :** SIS n°34SIS04058 « La Méditerranéenne »

**AVENE :** SIS n°34SIS04057 « Cocon de la RD8 »

**BALARUC les BAINS :**

SIS n°34SIS01176 « SUD FERTILISANTS/CEDEST ENGRAIS

SIS n°34SIS02407 « RAFFINERIE du MIDI »

SIS n°34SIS05355 « RAFFINERIE du MIDI Zone Sud »

**BEDARIEUX :** SIS n°34SIS04043 « ancienne usine à gaz »

**FRONTIGNAN :**

SIS n°34SIS04040 « ancien étang de Frontignan »

SIS n°34SIS04042 « ESSENCES et CARBURANTS de FRANCE »

SIS n°34SIS04049 « Agence EDF GDF Services Frontignan Sète La Peyrade »

SIS n°34SIS04053 « Canal de La Peyrade/Pipeline GDH »

SIS n°34SIS04060 « Raffinerie MOBIL »

**GRAISSESSAC :** SIS n°34SIS05353 « Fonderie de la Haute Seine »

**LODEVE :**

SIS n°34SIS04048 « ancienne usine à gaz »

SIS n°34SIS04051 « moulin du Capitoul »

**LUNEL :** SIS n°34SIS04044 « Agence EDF GDF »

**MONTPELLIER :**

SIS n°34SIS01175 « SARL Arceaux 17 – ancien pressing »

SIS n°34SIS04047 « Agence exploitation EDF GDF »

SIS n°34SIS04061 « station SHELL – avenue du Maurin »

SIS n°34SIS06029 « Parc industriel de la Pompignane »

**MUDAISON :** SIS n°34SIS04059 « SOTRAITAL II » (même SIS que ST BRES)

**PEZENAS :**

SIS n°34SIS04045 « EDF/GDF »

SIS n°34SIS04064 « ancienne station TOTAL – avenue de Verdun »

**ROQUEREDONDE :**

SIS n°34SIS04056 « Gare de CEILHES ROQUEREDONDE »

**ST BRES :** SIS n°34SIS04059 « SOTRAITAL II » (même SIS que MUDAISON)

**SETE :**

SIS n°34SIS04062 « TOTAL »

SIS n°34SIS04063 « SPINELLI »

SIS n°34SIS05354 « FLEXSYS »

## **ARTICLE 2    URBANISME**

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Conformément aux articles L 125-6 du code de l'environnement et R 151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L 556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L. 125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R431-16 n et R442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

## **ARTICLE 3    OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES**

Conformément à l'article L 125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L. 514-20 et de l'article L. 125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

## **ARTICLE 4    NOTIFICATIONS ET PUBLICITE**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'Article 1.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI compétents concernés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

## **ARTICLE 5    DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

**ARTICLE 6 EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,  
Les Maires des communes désignées à l'Article 1,  
Les Présidents d'EPCI dont certaines communes désignées à l'Article 1 dépendent,  
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,  
et tout agent de la force publique,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le - 9 AOUT 2018  
Pour le Préfet, par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Pascal OTHEGUY**

## 34SIS01175

### Fiche Détaillée

#### 1 - Identification

Identifiant : 34SIS01175  
 Nom usuel : Ancien pressing S.A.R.L ARCEAUX 17  
 Adresse : 17 boulevard des Arceaux  
 Département : HERAULT - 34  
 Commune principale : MONTPELLIER - 34172

**Caractéristiques du SIS :** L'ancien pressing S.A.R.L ARCEAUX 17 était implanté a priori depuis les années 60 au centre de Montpellier. Les locaux sont aujourd'hui occupés par un salon de coiffure. Le pressing relevait de la législation sur les installations classées et disposait d'un récépissé de déclaration. L'installation était répertoriée à la rubrique n° 2345 de la nomenclature sur les installations classées : Utilisation de solvants (perchloroéthylène) pour le nettoyage à sec et le traitement de textiles ou vêtements. Ce site a fait l'objet d'une liquidation judiciaire clôturée en 2008. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une des actions du 2ème Plan national santé environnement (action 19 : réduction des expositions aux substances préoccupantes dans les bâtiments accueillant les enfants), des analyses ont été réalisées en 2011 et 2012, sous le pilotage des ministères en charge de l'écologie et de la santé, au niveau du groupe scolaire localisée à environ 50 mètres en aval de l'ancien pressing. Ces investigations ont mis en évidence une pollution au perchloroéthylène dans le sous sol, liée vraisemblablement aux activités de l'ancien pressing, mais ont conclu à l'absence de risque sanitaire pour les enfants. Sur recommandations des ministères précités, par le biais d'une convention établie entre la ville de Montpellier et AIR Languedoc-Roussillon, des analyses de la qualité de l'air intérieur des locaux de l'ancien pressing ont été effectuées en 2013. Les résultats des mesures montrent que les concentrations en perchloroéthylène dans les locaux sont plus élevées que celles rencontrées habituellement en air intérieur. Toutefois, les teneurs observées sont inférieures aux valeurs prises en référence par les instances nationales (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, Haut Conseil de la Santé Publique notamment) pour évaluer les risques sanitaires. Les résultats de ces mesures ont été communiqués aux actuels occupants des locaux de l'ancien pressing. Les aménagements actuels (dalle - carrelage - ventilation) du rez-de-chaussée contribuent à limiter la volatilisation du PCE et à éviter son accumulation, mais en cas de travaux affectant les sols sous la dalle, des études de caractérisation de la pollution et, le cas échéant, des travaux devront être réalisés pour garantir la compatibilité des nouveaux usages avec l'état du sol.

Etat technique : Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

#### 2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE -	Base BASOL	34.0043	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0043">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0043</a>

DEAL

### 3 - Sélection du SIS

Critère de sélection : Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaire sur la sélection : Pollution du sol sous la dalle du rez-de chaussée par du perchloroéthylène

### 4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 769848.0 , 6279534.0 (Lambert 93)

### 5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
34172	MONTPELLIER	KL	337	18/07/2014

### 6 - Documents

### 7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 34SIS01175



Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 34SIS01175



## 34SIS04047

### Fiche Détaillée

#### 1 - Identification

Identifiant : 34SIS04047  
Nom usuel : Agence d'Exploitation d'EDF GDF  
Adresse : Boulevard de Strasbourg  
Département : HERAULT - 34  
Commune principale : MONTPELLIER - 34172

Caractéristiques du SIS : au 03/07/2012 Description du site : Sur ce site, trois usines à gaz se sont succédées entre 1838 et 1956, date d'arrêt des activités de distillation de la houille. L'ensemble des installations ont été démolies. Le terrain présente une superficie d'environ deux hectares. Une partie du site a été vendue pour l'aménagement d'une ligne de tramway de Montpellier. Actuellement, le site restant la propriété de GDF SUEZ est occupé par une agence clientèle de la Direction commerciale de GDF-SUEZ, des parkings, un restaurant d'entreprise, la CMCAS du personnel de industries électriques et gazières.

Description qualitative : GAZ DE FRANCE a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site, ...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GAZ DE FRANCE ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usine à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GAZ DE FRANCE, signé le 25 avril 1996. Le site de l'ancienne usine à gaz de Montpellier est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme et des eaux souterraines et superficielles est faible. En novembre 1995, un bureau d'études a effectué, à la demande de GAZ DE FRANCE, l'étude d'environnement de ce site. Cette étude a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux souterraines et superficielles, à caractériser le sol superficiel et en profondeur. Cette étude a montré que les cuves à goudron ont été neutralisées et que les sols ou éventuels résidus ont été éliminés au niveau de cette zone. Même si quelques traces de pollution par du goudron subsistent dans le sol, le site ne présente aucun risque : l'étude hydrogéologique a permis de conclure à l'absence de vulnérabilité des eaux souterraines au droit du site, la zone aquifère n'étant pas productive et le terrain est en grande partie recouvert par des parkings et des bâtiments. En l'état actuel du site, aucune autre action de réhabilitation n'est à prévoir. Un complément d'étude historique a été effectué en novembre 2002 et a permis de déceler une canalisation contenant du goudron, mais sans apport nouveau par rapport à l'étude précédente en ce qui concerne une éventuelle pollution du site. La canalisation a été retirée en décembre 2003. Un changement d'affectation d'une bande de terrain au sud de la propriété (passage de tramway) a nécessité la réalisation d'un diagnostic approfondi sur la bande de terrain concernée. Par ailleurs, Gaz de France réalisera un diagnostic initial en préalable à toute opération de vente, cession ou réaménagement. Les conditions de réhabilitation définies en accord avec les services de

l'Inspection des installations classées, seront adaptées à la classe de sensibilité du site et à sa destination future.

Etat technique : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

## 2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	34.0015	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0015">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0015</a>

## 3 - Sélection du SIS

Critère de sélection : Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

## 4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 771493.0 , 6278720.0 (Lambert 93)

## 5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
34172	MONTPELLIER	HL	167	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	518	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	565	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	566	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	567	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	568	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	584	16/09/2015
34172	MONTPELLIER	HL	585	16/09/2015

## 6 - Documents

## 7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 34SIS04047



Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 34SIS04047

## 34SIS06029

### Fiche Détaillée

#### 1 - Identification

Identifiant : 34SIS06029  
Nom usuel : Parc industriel de la Pompignane  
Adresse : Rue de la Vieille Poste  
Lieu-dit : La Pompignane  
Département : HERAULT - 34  
Commune principale : MONTPELLIER - 34172

Caractéristiques du SIS : Au 19 septembre 2017: Description du site : Ancien site d'activités industrielles (construction et déconstruction de matériel informatique) situé en zone urbaine. Une activité de traitement de surface pour la photogravure de cartes et circuits imprimés y a été exploitée de 1970 à 1978. Pendant cette période, du trichloroéthylène a été utilisé comme solvant de nettoyage. Description qualitative des risques et nuisances présentés par le site: Lors du contrôle des eaux souterraines effectuées en 2000 sur le réseau de piézomètres implantés depuis 1973 sur le site, la société IBM a détecté une pollution des eaux souterraines par des COV, principalement du trichloréthylène en bordure du bâtiment B1 où se trouvait l'atelier de traitement de surface. Une étude des sols et une évaluation simplifiée des risques ont été demandées par arrêté préfectoral du 30 mai 2001, la pollution constatée étant limitée à l'intérieur du site. Afin de déterminer l'évolution du panache de pollution, la surveillance piézométrique a été renforcée et un diagnostic approfondi des sols a été prescrit par arrêté préfectoral du 24 juin 2002. Le but recherché est de déterminer précisément l'origine de la pollution et de la traiter tout en surveillant son évolution. Cette pollution pourrait être liée à une ancienne activité de traitement de surface exercée par IBM dans le passé. Une évaluation détaillée des risques (EDR) a été remise en janvier 2004. Celle-ci a conclu à l'absence de risque sanitaire. Le site a été classé en classe 2 (site à surveiller) suivant la terminologie en vigueur à l'époque. Des investigations complémentaires ont été réalisées à partir de 2006 afin de mieux caractériser la pollution (investigations sur les eaux souterraines et mise en place de piézomètres supplémentaires, investigations des sous-sols au droit de l'ancienne station d'épuration du site démantelée en 2008, mesures des gaz du sols, investigation des sols au droit de l'ancien bâtiment B1 démolie en 2012). Afin de contenir la migration des COV, IBM a mis en place une unité de confinement hydraulique des eaux souterraines. Les installations sont opérationnelles depuis septembre 2010 et vont être optimisées en 2017. En parallèle de ce traitement, est maintenue une surveillance périodique de la qualité des eaux souterraines. Les résultats montrent qu'en bordure de site à 10 mètres de profondeur, les seuils de potabilité ne sont pas dépassés. Au niveau des sols: les analyses de sols réalisées à la demande de la DREAL, suite à la démolition du bâtiment B1, ont montré un léger impact des sols en trichloroéthylène en zone non saturée. Les obligations de l'exploitant se limitent à une remise en état pour un usage industriel, il conviendra, en cas de changement d'usage, que l'aménageur s'assure de la compatibilité de son projet avec l'état du sol. Un secteur d'information sur les sols est donc créé au niveau de l'emprise de l'ancien bâtiment B1.

Etat technique : Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre

## 2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	34.0020	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0020">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0020</a>

## 3 - Sélection du SIS

Critère de sélection : Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

## 4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 773144.0 , 6280109.0 (Lambert 93)

## 5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
34172	MONTPELLIER	RS	4	27/09/2017

## 6 - Documents

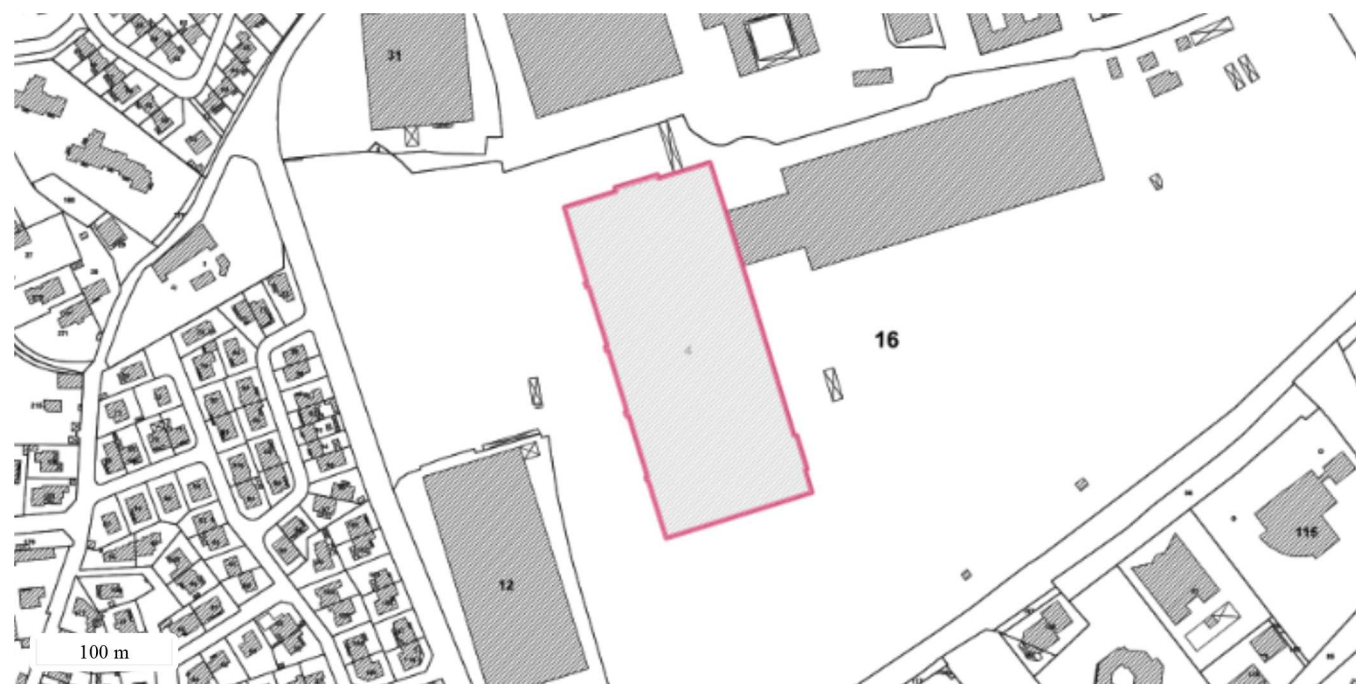
## 7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS

Cartes IGN - IGN

Identifiant : 34SIS06029



Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 34SIS06029

## 34SIS04061

### Fiche Détaillée

#### 1 - Identification

Identifiant : 34SIS04061  
 Nom usuel : SHELL avenue de Maurin  
 Adresse : Mas Olivier CD 116 Montpellier  
 Département : HERAULT - 34  
 Commune principale : MONTPELLIER - 34172

Caractéristiques du SIS : au 09/06/2016 Description du site : Cet ancien dépôt aérien SHELL est situé à Montpellier, à l'Ouest de la Z.I de Près d'Arènes. D'une superficie d'environ 9500 m<sup>2</sup>, il a été exploité de 1965 à 1978. Il comportait notamment un réservoir aérien de 540 m<sup>3</sup> de fioul domestique, des petites cuves enterrées de fioul domestique, gazole et carburant automobile, une piste de circulation, une fosse de décantation, un îlot libre service et une aire de réception. En aout 1977, le dépôt a été ravagé par un incendie dont l'origine serait liée à un attentat. Lors de ce sinistre, le réservoir a été coupé de son socle provoquant son basculement. Le fuel s'est ainsi répandu autour du dépôt, notamment sur les vignes voisines et aurait en grande partie brûlé. Les cuves enterrées n'auraient pas été affectées par l'incendie. Les activités du dépôt auraient cessé suite à cet événement et l'ensemble des infrastructures auraient été démantelées. Actuellement, le terrain est en friche et est clôturé. Description qualitative : Du fait de l'attentat survenu en 1977, le site est pollué par les hydrocarbures. Un diagnostic des sols et une ESR (évaluation simplifiée des risques) ont été effectués en 2002 et une surveillance de la nappe a été mise en place à l'aide de 3 piézomètres (1 en aval hydraulique du site et 2 en amont). Ce diagnostic a été complété en 2014, par un audit environnemental. Les investigations réalisées dans ce cadre montre la présence de concentrés de pollution par des hydrocarbures sur plusieurs zones du site, au niveau des anciennes installations pétrolière du dépôt et de la fosse de décantation. Les teneurs en hydrocarbures atteignent 11 000 mg/kg à 5 mètres de profondeur au niveau des anciens postes de réception et de distribution, ainsi que la présence d'hydrocarbures dans la nappe sous-jacente située entre 3 et 6 mètres de profondeur, mais à des teneurs faibles (inférieur à 1 mg/l). La surveillance mise en place depuis 2002 (2 prélèvements et analyses par an) a permis de constater une diminution de la teneur en hydrocarbures totaux. En 2014, des travaux visant à sécuriser les accès du site ont été entrepris par SHELL. L'inspection des installations classées a demandé à SHELL, en juillet 2014, de proposer des solutions pour traiter les poches de pollutions concentrées localisées. SHELL a présenté un projet de reprise de son site incluant le traitement des sources de pollution. Ce projet est en discussion avec la mairie.

Etat technique : Site nécessitant des investigations supplémentaires

#### 2 - Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
-----------	------	-------------	------

Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	34.0034	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0034">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=34.0034</a>
---	---------------	---------	---

### 3 - Sélection du SIS

Critère de sélection : Terrains concernés à risques gérés

### 4 - Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde : 770594.0 , 6276135.0 (Lambert 93)

### 5 - Liste parcelles cadastrales

Code commune	Nom commune	Section	Parcelle	Date
34172	MONTPELLIER	OK	2	18/07/2014
34172	MONTPELLIER	OK	3	18/07/2014

### 6 - Documents

### 7 - Cartographie dynamique



Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 34SIS04061





Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 34SIS04061

